

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE PROTECTION ET DE  
CONSERVATION DU**



Vulbens, le jeudi 15 septembre 2016

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2016  
A CHAUMONT**

Commune de Chaumont : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., MANTILLERI E.,  
Commune de Chevrier : REINHARDT C.,  
Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J., BRIQUET C.,  
Commune de Dingy-en-Vuache : MORIN N.,  
Commune de Savigny : /  
Commune de Vulbens : RINALDI S., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,

Excusés : LAPRAZ L., PYTHON F., VUICHARD J.-L., FOL Y.,

Invités : CHATAGNAT A.-G., VILLE J.-L., MORETTI D., PREVOST C., PATRY S.

---

Monsieur André-Gilles CHATAGNAT (AGC), Maire de la commune, accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Jean-Louis DUCRUET (JLD) le remercie et accueille à son tour les délégués. Il souhaite la bienvenue à Damien MORETTI, fils de Joseph, décédé dernièrement, et qui souhaite poursuivre la collaboration avec le SIPCV.

Gérald HONCZARUK est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 20 mai 2016 à Clarafond-Arcine.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 / BP 2016**

*Sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée adopte à l'unanimité les virements de crédits suivants :*

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :**

6228 - Divers	- 250 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 250 €

**PANNEAUX D'INFORMATION SUR LES JOURS D'OUVERTURE DE LA CHASSE :**

JLD explique qu'il a reçu une demande d'autorisation d'utilisation des supports de signalisation SIPCV de la part du secrétaire du GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) du Vuache, Monsieur Michel As,

pour apposer une information destinée aux promeneurs concernant les jours d'ouverture de la chasse sur le territoire du SIPCVC.

En effet, et afin de renforcer la sécurité par rapport à la chasse et suite aux évènements tragiques de l'an dernier, le Préfet de la Haute-Savoie a imposé qu'une signalétique concernant les jours de chasse soit mise en place sur l'ensemble du département. Cette signalétique de format A3 rappelle les jours de chasse et les règles élémentaires de sécurité ; Le financement de ces panneaux est pris en charge par la fédération des chasseurs de la Haute Savoie et les sociétés de chasse.

Ces panneaux sont apposés sur tous les accès aux zones de chasse. Les panneaux du SIPCVC indiquant l'interdiction de circulation et la réglementation concernant la divagation des chiens sont à même de recevoir ces panneaux, car bien répartis sur le territoire. Cela éviterait d'ajouter de nouveaux supports.

JLD interroge ensuite l'assemblée : les membres du comité acceptent-ils que ces panneaux d'information soient installés sur les supports du SIPCVC ?

Il informe l'assemblée que certains panneaux ont déjà été installés, sur des supports dédiés, sur des supports naturels (arbres) et sur le mobilier de balisage des itinéraires de randonnée.

Fabrice DOMERGUE (FD) demande si les panneaux sont installés de façons pérenne ou provisoire ?

Olivier PINGET (OP) explique que les panneaux ont été réalisés, à priori, pour rester en place.

Jacques BORDON (JB) pense que l'utilisation des supports SIPCVC est une bonne chose, mais souhaite que les panneaux soient enlevés à la fin de la période de chasse.

Christian PREVOST ajoute que cela permettra aux panneaux de durer plus longtemps.

OP est plutôt favorable à ce que les panneaux demeurent, ce qui permettra d'informer les visiteurs tout au long de l'année (flash-code).

Après débat, l'assemblée décide d'autoriser l'installation des panneaux d'information concernant les jours d'ouverture de la chasse sur les supports du SIPCVC, et ceci de façon pérenne.

Un courrier sera adressé aux ACCA dans ce sens, en précisant qu'il n'est pas autorisé d'installer ces panneaux sur le mobilier PDIPR, propriété du département (la charte de balisage interdit tout autre élément d'information).

## PÂTURAGES DU VUACHE :

Stéphane PATRY (SP) retrace l'historique du projet d'installation d'une réserve d'eau sur les pâturages du Vuache :

*En raison du tarissement précoce de l'unique source des pâturages, les animaux étaient contraints jusqu'à présent de redescendre à la mi-juillet. La pression de pâturage exercée sur la prairie était donc insuffisante et nécessitait une intervention mécanique à l'automne pour broyer la végétation ligneuse (arbustes) non consommée.*

*Grace à cette réserve d'eau de 30 m3 (citerne souple autoportante), les génisses pourront désormais rester jusqu'à la fin août, voire d'avantage si les conditions météorologiques le permettent !*

*Les travaux de terrassement ont été effectués par l'entreprise Philippe FOL sur la parcelle d'Eliane GREGOIRE et Gilles GUERRAZ, après accord de l'ensemble des propriétaires (la source étant en indivision). Le captage pour l'alimentation de la citerne a été positionné à l'exutoire de la source, avec mise en place d'un bouchon flotteur (le remplissage ne s'effectue que lorsque le bac est plein).*

JLD explique que le nombre plus important de génisses cette année (une vingtaine) et la durée plus longue du pâturage, ont permis de consommer correctement la végétation herbacée. La pression de pâturage a donc été convenable. Denis CHAUMONTET (DC) précise que le printemps frais et pluvieux a également permis de ralentir la croissance des plantes herbacées, qui ont par conséquent été plus appétentes en juillet que les années précédentes.

JLD propose d'organiser dans l'automne une réception des travaux en présence des quatre propriétaires, de l'entreprise chargée des travaux et de l'agriculteur. L'assemblée approuve et demande à ce que la date retenue lui soit communiquée.

Concernant les travaux de broyage automnal, JLD propose comme chaque année une intervention de l'entreprise C. VISTALLI pour traiter les zones embroussaillées (1 journée). L'assemblée approuve.

--- --- ---

JLD propose par ailleurs de profiter du déplacement de l'entreprise pour intervenir sur les prairies sèches du Clos Digny à Musièges. Compte tenu de l'absence de financement européen cette année (pas de contrat Natura 2000), les propriétaires ont accepté de participer financièrement aux travaux (40 %). JB souhaite que le pâturage en place (chevaux) soit mieux maîtrisé et qu'une partie de la zone ouverte soit mise en défens.

Enfin, JLD présente quelques photos des Teppes à Chaumont (site restauré en 2015). La végétation herbacée a colonisé l'ensemble des secteurs broyés. DC rappelle qu'il s'est engagé à entretenir lui-même les zones rouvertes.

#### CATALOGUE FLORISTIQUE :

JB présente à l'assemblée le fruit du travail colossal qui l'a mobilisé, lui et deux autres botanistes émérites, pendant plusieurs années. 19 allers-retours à Chambéry ont été nécessaires pour seconder le graphiste Jean-Luc FOUQUER (CREAGRAM) dans la mise en page de l'ouvrage.

Un exemplaire du catalogue floristique « *Le Vuache et ses plantes* » est remis à chaque membre présent.

JB remercie les nombreux partenaires financiers du projet et notamment la Société botanique de Genève et la Loterie Romande. Il invite tous les délégués à participer à la soirée de vernissage de l'ouvrage qui aura lieu le vendredi 16 septembre 2016 au Centre ECLA de Vulbens (19h).

JLD félicite JB et le remercie pour le temps et l'énergie qu'il a consacrée à la conception et à la réalisation de ce livre magnifique.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- **Rando VTT et pédestre Trans'Val des Usses** : JLD présente au comité le courrier qu'il a reçu le 21 juillet 2016, l'informant de l'annulation de la 17<sup>ème</sup> édition de la randonnée VTT et pédestre Trans'Val des Usses, programmée le 28 août 2016. En effet, l'office de tourisme du Val des Usses a estimé que les conditions d'organisation étaient trop contraignantes (limitation à 200 participants maximum dans la zone sensible). Il ajoute qu'un article de presse est paru dans le Dauphiné Libéré le 22 juillet 2016, laissant à penser que le SPCV avait interdit à l'office de tourisme l'accès aux chemins.

DC ajoute en effet que les habitants croient que ce sont les communes du SPCV qui ont interdit la course.

AGC estime qu'il est dommage d'avoir annulé cette randonnée et qu'il aurait été préférable de trouver une solution. Il pense cependant que la limitation à 200 participants est faible.

JB pense qu'il faut rester ferme sur ce nombre. Il met en garde le syndicat sur ces nouvelles pratiques « à la mode » et rappelle que les demandes affluent de plus en plus dans les espaces naturels. Il trouve regrettable les propos tenus par le journaliste, injurieux à l'égard du SIPCVC et rappelle que depuis 25 ans, tous les membres du syndicat sont également des bénévoles.

L'assemblée souhaite qu'une précision soit faite sur ce sujet par voie de presse.

Nicolas MORIN ne partage pas la position du syndicat sur la limitation du nombre de participants. Il estime, dans le cas du Trail du Vuache, que si le SIPCVC avait accepté 50 personnes de plus le matin de la course, cela n'aurait pas eu d'impact sur le milieu naturel.

FD rappelle que la pression du nombre d'habitant sur le massif a doublé depuis la création du SIPCVC, et va peut-être tripler dans quelques années. Le Vuache est aujourd'hui considéré par les « rurbains », comme un espace de défolement.

OP pense que le fait de restreindre le nombre de participants par manifestation permet au syndicat d'autoriser plusieurs courses par an.

Pour conclure, JLD propose de convoquer une réunion avec l'office de tourisme pour clarifier la situation. L'assemblée approuve.

- **Trail de Musièges** : JLD explique que le SIPCVC a reçu un courrier de la commune de Chaumont l'informant que le conseil municipal avait, malgré la prise de connaissance de l'avis du syndicat, pris la décision d'autoriser le passage de la compétition sportive du Trail de Musièges sur la commune le samedi 2 septembre 2016. Il rappelle que le SIPCVC avait demandé aux organisateurs de ne pas traverser les propriétés du Château de Thiollaz situées en bas du Malpas, mais d'emprunter le GR 65 par le pont du Pissieu.

AGC explique la position de la commune, qui a souhaité valoriser les travaux de réouverture du chemin reliant le Malpas au Fornant. Il comprend cependant que le SIPCVC ait été surpris par cet avis différent.

- **Marais des Hospices** : L'équipe du SIAV est intervenue le 25 juillet 2016 pour faucher le secteur envahi par le Solidage (à l'Est). Le 06 septembre 2016, à l'initiative de la société des Autoroutes et Tunnels du Mont-Blanc (ATMB), une visite du site de réimplantation des Œillets superbes a été organisée en présence du SIPCVC, d'ASTERS, du cabinet TERE0 et de l'entreprise GUINTOLI chargée de la réalisation du carrefour de raccordement au diffuseur d'Eloise (A40). Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer un nouveau partenariat entre le SIPCVC et ATMB, notamment pour le renouvellement des panneaux du Parcours de Découverte du Vuache. Le lendemain, madame Carole DAGUET, chargée d'opération investissement à ATMB, confirmait au syndicat la possibilité d'aide financière dans le cadre de la politique de mécénat de la société.

JLD propose de solliciter ATMB à hauteur de 50 %. JB souhaite que les panneaux soient équipés d'un flash-code permettant d'accéder à une base de données en ligne, dans laquelle seront mis à disposition les articles qu'il a réalisés pour le bulletin municipal de Clarafond-Arcine. L'assemblée approuve.

- **Conférence sur le Chat forestier** : Mardi 20 septembre 2016 à 20h à l'auditorium du Centre ECLA de Vulbens. Conférence organisée dans le cadre des universités du hériçon de la FRAPNA Haute-Savoie. Entrée libre.

- **Schéma directeur de la randonnée** : La communauté de communes du Pays de Seyssel est chargée d'élaborer le schéma directeur de la randonnée sur le territoire des trois communautés de communes prochainement rassemblées : Val des Usses, Semine et Pays de Seyssel. Celui-ci prévoit sur les communes de Chaumont et de Clarafond-Arcine la remise à niveau du balisage VTT d'un itinéraire déjà existant, qui emprunte les chemins balisés du SIAV et les petites routes du piémont de la montagne. Compte tenu du tracé présenté, l'assemblée ne voit aucune objection à la remise à niveau de ce balisage.
  
- **Extension de l'APPB du versant Ouest du massif du Vuache** : JB informe le comité que la Direction Départementale des Territoires (DDT) va prochainement instruire le dossier de demande d'extension du périmètre de l'APPB du versant ouest du massif du Vuache, afin de protéger un site de nidification du Grand-Duc. Il remercie la commune de Clarafond-Arcine pour avoir délibéré rapidement en ce sens.
  
- **Pyrale de buis** : Message d'ASTERS : *Nos collègues savoyards s'inquiètent, à juste titre, de la progression d'une espèce de papillon nocturne invasive et destructrice des buis : la pyrale du Buis (Cydalima perspectalis). En Haute-Savoie, l'espèce serait observée depuis 2013. Dans la nature, on ne sait pas si elle est déjà installée, même si c'est probable vu la proximité des sites envahis savoyards (massif de la Chambotte par exemple). Si vous avez l'occasion de vous promener dans le Vuache où le buis est présent, merci d'ouvrir l'œil et de rapporter vos observations, par mails : [bernard.bal@asters.asso.fr](mailto:bernard.bal@asters.asso.fr) Pour en savoir plus sur l'espèce (adultes, larves, chrysalides, indices de présence) : [http://soc.als.entomo.free.fr/pyrale\\_du\\_buis.html](http://soc.als.entomo.free.fr/pyrale_du_buis.html) L'espèce est très détectable en ce moment autour des éclairages publics et de nuit sur les routes traversant les buxaies, quand des milliers d'individus peuvent voler simultanément ou être observés posés sur les supports proches. La détectabilité des stades précoces d'infestation dans les milieux naturels est plus faible (inspecter l'intérieur des buissons, ou le sol sous ceux-ci, à la recherche des déjections).*  
*Merci de votre aide, Bien cordialement. Bernard BAL. Chargé de missions à ASTERS.*

*Pour information, une dizaine d'individus ont été identifiés le 12 septembre 2016 par JLD sur la commune de Chaumont.*

**L'assemblée n'ayant plus de points à aborder, le Président lève la séance à 21h30 et la commune de Chaumont convie le comité à un repas.**

**Lexique des abréviations :**

JLD : Jean-Louis DUCRUET

JB : Jacques BORDON

FD : Fabrice DOMERGUE

OP : Olivier PINGET

DC : Denis CHAUMONTET

AGC : André-Gilles CHATAGNAT

SP : Stéphane PATRY

ACCA : Associations Communales de Chasse Agréées

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ASTERS : Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

CCPS : Communauté de Commune du Pays de Seyssel

CCVU : Communauté de Commune du Val des Usses

CCS : Communauté de Commune de la Semine

DDT : Direction Départementale des Territoires

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache